

46^{ème} Grand Prix de Judo de la Ville d'Ath

Dans le cadre du Challenge du club, nous avons le plaisir de vous inviter à notre
46^{ème} Grand Prix de Judo de la ville d'Ath.

(Autoroute Lille - Bruxelles A8, sortie 30 suivre ATH puis JUDO/CEVA)



Le Samedi 28 avril 2018

C.E.V.A. Zoning des Primevères
Chemin des Primevères, 68
7800 ATH



<u>Catégories</u>	<u>Années</u>	<u>Grade min.</u>	<u>Inscription</u>	<u>Heure de la pesée</u>	<u>Heure des combats</u>	<u>Temps des combats</u>
CADET(TEJS (U15)	2004-2005	3 ^{ème} Kyu	2,50 €	09h00 - 09h30	10h15	3 min.
ESPOIRS GARÇONS & FILLES (U18)	2001-2003	3 ^{ème} Kyu	2,50 €	10h00 - 10h30	11h15	4 min.
MINIMES GARÇONS & FILLES (U13)	2006-2007	4 ^{ème} Kyu	GRATUIT	11h45 - 12h45	13h30	2 min.
PRE MINIMES GARÇONS & FILLES (U11)	2008-2009	4 ^{ème} Kyu	GRATUIT	13h45 - 14h45	15h30	1 min. 30



– 3 surfaces de compétitions –

– Arbitres officiels –

– Règlements de *la Ligue Royale Belge de Judo* –

(Aucun changement de catégorie d'âge ne sera autorisé durant toute la journée)



Le Challenge du club récompense le club qui récoltera le maximum de points avec ses **pré minimes, minimes, cadets et espoirs** à savoir : 1 point par participant + 3 points pour une 1^{ère} place, 2 points pour une 2^{ème} place et 1 point pour une 3^{ème} place.

ANIMATION PEDAGOGIQUE POUR POUSSINS (2010-2011)

<u>Catégories</u>	<u>Années</u>	<u>Inscription</u>	<u>Heure d'inscription</u>	<u>Animations adaptées</u>	<u>Heure des randoris</u>	<u>Temps des randoris</u>
POUSSINS GARÇONS & FILLES (U9)	2010-2011	GRATUIT	16h00 - 16h45	17h15	17h30	1 min.

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux pour cette 46^{ème} édition, nous vous prions d'agréer nos salutations sportives.

PAF spectateurs : 5,00 €

Contacts et renseignements :

Céline Delhaye, Boulevard Landrieu, 14 7971 Basècles

0497/665216

Email : jcathois@yahoo.com

N'oubliez pas :

- Autorisation des parents datée et signée.
- Licence valable (preuve de renouvellement + papier jaune)
- Carte d'identité.

Il est demandé aux accompagnateurs, aux responsables de club de se munir de formulaires d'accident. Les frais de transport (par ambulance) éventuels seront supportés par l'assurance du blessé.